

COPIE

Décret n° 2017- 373 du 22 août 2017
portant nomination des membres du Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du
premier ministre, chef du Gouvernement ;

Sur proposition du premier ministre, chef du Gouvernement.


DECRETE :

Article premier : Sont nommés membres du Gouvernement :

1. Vice-Premier Ministre, chargé de la fonction publique, de la
réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale:
M. Firmin AYESSA
2. Ministre d'Etat, ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la
pêche :
M. Henri DJOMBO
3. Ministre d'Etat, ministre de l'économie, de l'industrie et du
portefeuille public :
M. Gilbert ONDONGO

4. Ministre d'Etat, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation :
M. Alphonse Claude NSILOU
5. Ministre de l'intérieur et de la décentralisation:
M. Raymond Zéphirin MBOULOU
6. Ministre des mines et de la géologie:
M. Pierre OBA
7. Ministre de l'aménagement, de l'équipement du territoire, des grands travaux :
M. Jean-Jacques BOUYA
8. Ministre des hydrocarbures :
M. Jean-Marc THYSTERE TCHICAYA
9. Ministre des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger :
M. Jean-Claude GAKOSSO
10. Ministre de la défense nationale :
M. Charles Richard MONDJO
11. Ministre des finances et du budget :
M. Calixte NGANONGO
12. Ministre de la communication et des médias, porte-parole du Gouvernement:
M. Thierry MOUNGALA
13. Ministre de l'enseignement supérieur :
M. Bruno Jean-Richard ITOUA

14. Ministre de l'équipement et de l'entretien routier :
M. Emile OUOSSO
15. Ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation :
M. Anatole Collinet MAKOSSO
16. Ministre de la justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones:
M. Ange Aimé BININGA
17. Ministre des petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel:
Mme Yvonne Adelaïde MOUGANY
18. Ministre de l'énergie et de l'hydraulique :
M. Serge Blaise ZONIABA
19. Ministre des affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement :
M. Pierre MABIALA
20. Ministre des zones économiques spéciales :
M. Gilbert MOKOKI
21. Ministre de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi :
M. Nicéphore Antoine Thomas FYLLA SAINT-EUDES
22. Ministre de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat :
M. Josué Rodrigue NGOUONIMBA

- 
23. Ministre de l'économie forestière :
Mme Rosalie MATONDO
 24. Ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine
marchande :
M. Fidèle DIMOU
 25. Ministre de la santé et de la population:
Mme Jacqueline Lydia MIKOLO
 26. Ministre de la recherche scientifique et de l'innovation
technologique :
M. Martin Parfait Aimé COUSSOUD- MAVOUNGOU
 27. Ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale :
Mme Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS
 28. Ministre des postes, des télécommunications et de l'économie
numérique:
M. Léon Juste IBOMBO
 29. Ministre du tourisme et de l'environnement :
Mme Arlette SOUDAN NONAULT
 30. Ministre des sports et de l'éducation physique :
M. Hugues NGOUELONDELE
 31. Ministre des affaires sociales et de l'action humanitaire
Mme Antoinette DINGA DZONDO

32. Ministre de la promotion de la femme, et de l'intégration de la femme au développement
Mme Inès Nefer Bertille INGANI
33. Ministre de la jeunesse et de l'éducation civique :
Mme Destinée Hermella DOUKAGA
34. Ministre de la culture et des arts :
M. Dieudonné MOYONGO
35. Ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé de la décentralisation:
M. Charles NGANFOUOMO

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo. /-

Fait à Brazzaville, le 22 août 2017



Denis SASSOU-N'GUESSO

Par le Président de la République

Le Premier Ministre,
chef du Gouvernement



Clément MOUAMBA